

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/10.../F/2021-2022 RELATIF A LA FOURNITURE DE CAMION VIDANGEUR POUR REALISER LE VIDANGE DES BOUES DANS LES ETABLISSEMENTS ET AUTRES STRUCTURES

Date de Publication : 12/8/2026

Date d'ouverture des offres 1.17/2026

1. Objet.

L'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture d'un camion vidangeur pour réaliser la vidange des boues dans les établissements publics et autres à l'agence burundaise de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural (AHAMR)

2. Financement.

Le Marché est financé par les Fonds Propres de l'état, exercice budgétaire 2026-2027

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics. En outre, l'administration exclura d'office tout soumissionnaire qui se sera rendu coupable de probité commerciale dans l'exécution des marchés de travaux antérieurs avec lui ou tout autre service gouvernemental.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7h30 à 15h30, heure locale à l'adresse ci-après : L'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), situé en Commune et Province Gitega, Quartier Nyamugari; Téléphone : 22 40 25 63 /22 40 31 95.

Il peut être obtenu auprès de l'AHAMR sur présentation d'un bordereau de versement de Cent mille francs burundais (100 000 FBU), non remboursable, au compte n° **CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

- a. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), en mentionnant la référence de publication, au moins Dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

La livraison et l'entreposage des fournitures seront dans les magasins de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) à Gitega.

Présentation de l'offre

- b. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respecté.
- c. Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie de soumission de huit millions francs burundi (8 000 000 FBU) qui sera libellée sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle en annexe.
- d. Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à Gitega (quartier Nyamugari) : Téléphone : 22 40 25 63 /22 40 31 95.

Date limite de dépôt des offres

- e. Les offres devront être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), sise à Gitega (Quartier Nyamugari) Téléphone : 22 40 25 63 /22 40 31 95 ; au plus tard le ~~1~~... / ~~7~~.../2026, à 10 heures 30 minutes.
- f. Toute offre reçue après la date et l'heure limite, ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

- g. Les offres seront ouvertes le ~~1~~... / ~~7~~.../2026 à 11 heures précise (heures locale) en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentant. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à l'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres une copie sera transmise à la DNCMP.
- h. Lors de l'ouverture des offres, le Maître d'Ouvrage annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou l'absence) de garantie d'offre, et toute autre information que le Maître d'Ouvrage peut juger appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention «**MODIFICATION**» sont ouvertes et leur contenu lu en public.

La sous-commission d'ouverture doit vérifier la présence de tous les éléments à caractère éliminatoire.

Le Maître d'Ouvrage établira le procès-verbal de l'ouverture des plis, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents.

N.B : Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des plis ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP.

Validité des offres

- i. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres

Les offres sous pli fermé parviendront au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), situé en Commune et Province Gitega, Quartier NYAMUGARI, au plus tard le 1.17.2026 à 11h00 heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour la fourniture d'un camion vidangeur pour réaliser la vidange des boues dans les établissements publics et autres relatif au marché de l'AHAMR, à n'ouvrir qu'en séance publique du 1.17.2026 11h00.**

Les offres seront ouvertes le 1.17.2026 à 11h00 en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

9. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours, jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de huit millions de Francs Burundais (5.000.000 Fbu).

11. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un lot unique

Fait à Bujumbura, le 31.1.2026

**Le Directeur Général de l'Agence
Burundaise de l'Hydraulique et de
L'Assainissement en Milieu Rural,**

Dr Ir. Jean Claude MVUYEKURE

